

Niveau du lac Memphrémagog **Réouverture de la rampe de mise à l'eau et levée de** **l'interdiction de naviguer dans la rivière Magog** (à compter du samedi 20 juillet, 9 h)

Magog, le 19 juillet 2024 – Étant donné que le niveau du lac Memphrémagog est en baisse constante depuis les dernières heures, la Ville de Magog est heureuse d'annoncer la levée des mesures préventives mises en place en début de semaine. À compter du samedi 20 juillet, 9 h, il sera à nouveau possible de naviguer dans la rivière Magog. La rampe de mise à l'eau située sur la rue de Hatley sera également rouverte.

Bien que le niveau du lac Memphrémagog soit encore relativement élevé, les mesures préventives prises par la Ville de Magog ont permis de maintenir le plan d'eau sous le seuil d'inondations mineures. Dans ce contexte, le débit d'évacuation de l'eau aux vannes du barrage Memphrémagog sera diminué samedi matin, ce qui rendra la rivière Magog à nouveau sécuritaire pour la navigation.

La Ville de Magog poursuit ses efforts pour que le lac Memphrémagog retrouve son niveau normal pour cette période de l'année. C'est pourquoi il continuera d'être sous surveillance constante. Selon l'évolution de la situation, d'autres mesures préventives pourraient être prises. Rappelons que le niveau du lac Memphrémagog est à la hausse depuis le jeudi 11 juillet à la suite d'un important volume de précipitations.

Pour connaître le niveau du lac Memphrémagog et les mesures nautiques en vigueur, consultez le ville.magog.qc.ca/niveau-lac-memphremagog.

Réouverture de la rampe de mise à l'eau de la rue de Hatley

À compter du samedi 20 juillet, 9 h

- La rampe de mise à l'eau située sur la rue de Hatley sera rouverte à compter du samedi 20 juillet, 9 h. Cette dernière donne accès au lac Memphrémagog par la rivière Magog.
- D'ici à la réouverture de sa rampe de mise à l'eau, la Ville de Magog invite les plaisanciers à valider la réglementation en vigueur dans les autres municipalités avant d'utiliser une rampe d'accès au lac Memphrémagog qui est située à l'extérieur du territoire de Magog.



Levée de l'interdiction de naviguer dans la rivière Magog

À compter du samedi 20 juillet, 9 h

- Puisque la rivière Magog retrouvera un débit sécuritaire, il sera à nouveau permis d'y naviguer à compter du samedi 20 juillet, 9 h.
- Il est recommandé aux propriétaires de kayaks, de canots et de planches à pagaie d'éviter le secteur de la rivière Magog. Le débit de la rivière demeure relativement élevé pour ces types d'embarcations.

En tout temps, la Ville de Magog invite les citoyens à signaler toute situation problématique en contactant le Service GO au 819 843-3333. En dehors des heures d'ouverture, la population est invitée à contacter la Régie de police de Memphrémagog au 819 843-3334 ou en cas d'urgence, le 911.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

